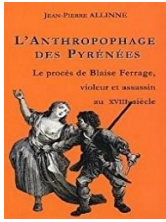


La prochaine séance PUPAL aura lieu **mardi 21 Février**, à 20 h, à la salle des Fêtes d'**Artigat** avec **Jean Pierre ALLINNE** pour :



« Un anthropophage dans les Pyrénées en 1782 ? Le procès de l'ariégeois Blaise Ferrage ».

Cette conférence portera un regard rétrospectif sur les mentalités populaires et le fonctionnement de la justice dans les Pyrénées du XVIIIe siècle, à partir des archives d'un procès tenu à Castillon en Comminges, aujourd'hui en Couserans, dans l'actuelle Ariège. Le 13 décembre 1782, Blaise Ferrage, cadet d'une modeste famille de paysans, était roué vif à Toulouse pour avoir violé 22 bergères, tenté d'assassiner l'une d'elles ainsi que son oncle et tué un maquignon espagnol.

La rumeur populaire lui attribua 80 meurtres de bergères, accompagnés d'anthropophagie (les os des victimes étaient prétendument situés dans la grotte de Gargas, aujourd'hui dans les Hautes-Pyrénées), et l'affaire remonta jusqu'au Mercure de France, le journal de la Cour à Versailles...

Ce procès est exemplaire à un double titre :

- Il est le premier de l'histoire de France à condamner un abuseur sexuel dont les victimes étaient de modestes bergères. Il annonce par là un début de rejet de la violence sur les faibles.
- Il nous renseigne sur les pratiques sociales violentes entre jeunes gens dans la montagne pyrénéenne. Il nous suggère aussi une forte stigmatisation des campagnes et une représentation d'une supposée barbarie rurale chez les élites urbaines toujours prompts à valoriser la civilité de la ville.



L'intervenant : Jean Pierre ALLINNE est professeur émérite d'histoire du droit à l'Université de Pau, spécialisé en histoire criminelle. Il est l'auteur du livre « L'anthropophage des Pyrénées » paru en 2015 aux éditions Cairn.

Le livre de l'auteur sera en vente après la conférence.

À l'issue de cette séance, comme chaque fois, nous partagerons ce que chacun aura amené à manger et/ou à boire.

Merci de bien vouloir diffuser l'information autour de vous et dans vos médias et réseaux divers. En fichier joint, l'affichette annonçant cette conférence. Celles et ceux qui le souhaitent pourront renouveler leur cotisation annuelle (ou adhérer pour la première fois) : 10€, adhésion non obligatoire.

Visitez aussi notre blog : pupal09.blogspot.fr avec tout le programme du deuxième semestre 2016 et notre page Facebook : **Pupal Arize-Lèze**.